



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 09 OCTOBRE 2025

○○

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi neuf octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 15

Présents : 11

Date de la convocation : 06/10/2025

Date d'affichage et de publication : 06/10/2025

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie-José, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeannine, POMPA Jean-Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

Absents excusés : BRUNET François, JAMMES Francis, PLA Michelle, ROUSSEAU Charline

Procurations : BRUNET François à DURAND Christophe, JAMMES Francis à POMPA Jean-Antoine, PLA Michelle à SCHMITT Henri, ROUSSEAU Charline à STEPPE Virginie

Secrétaire de séance : SCHMITT Henri

○○

ORDRE DU JOUR

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

3/ AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PLAN DE MOBILITE (PLUI-D) DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE

[illegible]

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Henri SCHMITT est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

000

AVIS SUR LE PROJET DE PLUi TENANT LIEU DE PLAN DE MOBILITE (PLUi-D) DE PMMCU (DCM 37/2025)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Plan de mobilité (PLUi-D) de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine a été arrêté par délibération du 10 juillet 2025, ainsi transmis, et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les règlements écrit et graphique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) et les annexes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet de PLUi-D.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander, pour la partie concernant le territoire de la commune de Peyrestortes, l'ajout au PLUi-D de la parcelle cadastrée section AE n° 0049 comme appartenant à la zone artisanale (UE1Aa).

Cette parcelle fera par la suite l'objet d'une division parcellaire en quatre lots de 1 170 m², 700 m² et 2 fois 400 m², soit une superficie totale de 2 670 m² qui permettra d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **ÉMET** un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du au projet de PLUi-D de Perpignan Méditerranée Métropole arrêté, concernant directement la Commune de PEYRESTORTES, **DEMANDE** pour la partie concernant le territoire de la commune de Peyrestortes, l'ajout au PLUi-D de la parcelle cadastrée section AE n° 0049 comme appartenant à la zone artisanale (UE1Aa), **DIT** la présente délibération sera transmise à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, conformément à l'article L.153-15 du Code de l'Urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

La séance est levée à 18 heures et 40 minutes.

Le Maire,
Alain DARIO



Fait à Peyrestortes, le 13 octobre 2025

Le Secrétaire de séance,
Henri SCHMITT

Mis en ligne sur le site internet de la commune <https://mairie-peyrestortes.fr/> le 13/10/2025...